

AFFAIRE No 12 - APPEL D'OFFRES POUR LE RAVALEMENT DES ECOLES COMMUNALES  
PROGRAMME 1985

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la rénovation des bâtiments communaux, la Municipalité a retenu pour cette année le ravalement de douze écoles de la ville suivant la liste en annexe.

L'estimation des travaux est de 2 900 000,00 Francs.

Les crédits ont été prévus au Budget Primitif 1985 - Chapitre 903 - Article 232-002.

Je vous demande :

- d'approuver le cahier des charges établi par les Services Techniques Communaux ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et, en cas d'appel infructueux, à passer des marchés négociés avec les entreprises présentant les offres les plus avantageuses.

Je mets la question aux voix.

(Annexe au verso) .../...

A N N E X E

Liste des écoles retenues pour le ravalement - Programme 1985

- 1/ Ecole Primaire Saint-Bernard - Montagne 15e
- 2/ Ecole Primaire Canal du Brûlé - Bellepierre
- 3/ Ecole Primaire La Chaumière - Montgaillard
- 4/ Ecole Maternelle La Chaumière - Montgaillard
- 5/ Ecole Primaire Saint-François 7e Km - Saint-François
- 6/ Ecole Maternelle Les Bancouliers - Moufia
- 7/ Ecole Primaire Bory Saint-Vincent - Bretagne
- 8/ Ecole Primaire Domenjod - Domenjod
- 9/ Ecole Primaire Bois-de-Nèfles - Bois-de-Nèfles
- 10/ Ecole Primaire et Maternelle de Primat - Primat
- 11/ Ecole Primaire de Joinville - Centre-ville
- 12/ Ecole Primaire Application Rue Sainte-Anne - Centre-ville

Le Maire donne lecture des avis des Commissions.

- Commission des Travaux Publics : Favorable.

- Commission E.C.T.L. : Rappelle qu'en 1984, elle a visité l'ensemble des écoles primaires et maternelles de Saint-Denis. Le programme proposé dans cette délibération ressort de cette enquête.

- Commission des Finances : Favorable.

*Recu à la Préfecture  
le 15/04/85*

---

M. ANNETTE : Il n'y a pas de gros projets d'écoles puisque tout le monde sait qu'il y a dans le primaire une stabilisation des effectifs presque.

LE MAIRE : Ce ne sont pas ces crédits-là.

M. ANNETTE : Non. Mais, je voulais parler du problème des préaux. Est-ce qu'il y a là une volonté ? Est-ce que ces préaux sont souhaitables ? Est-ce qu'on a l'intention d'installer des préaux ? J'ai rencontré des enseignants, des directeurs d'écoles qui ont soulevé ce problème, et qui auraient souhaité avoir davantage de préaux. Alors, je connais mal le problème ; et, je le répercute tel quel.

LE MAIRE : La question doit être posée au Ministère de l'Education Nationale qui ne prévoit <sup>pas</sup> de préaux dans son programme.

M. ANNETTE : D'accord. On ne peut pas suppléer...

LE MAIRE : Là où il y a des situations un peu particulières, on fait avec ce qu'on a ; on ne peut pas tout faire. On ne peut pas agir à la place de l'Etat. Apparemment, cela n'est pas prévu dans les programmes. Il y a une Commission des Affaires Scolaires qui a visité l'ensemble des écoles de Saint-Denis (maternelles et primaires) et qui a fixé quelques priorités.

M. BOYER E. : Nous avons visité l'ensemble des écoles de la Commune. Et, nous avons établi avec les directeurs et inspecteurs d'éducation les priorités qu'il y avait au niveau de ces écoles ; priorités qui ont été transmises aux Services Techniques.

M. ANNETTE : Et, dans ces priorités, il n'y a pas de préaux.

M. BOYER : C'est rarement les préaux, dans la mesure où il y a d'autres priorités à l'heure actuelle.

M. ANNETTE : D'accord.

LE MAIRE : Et, ces autres priorités dépendent de nous.

Je mets aux voix.

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions sont adoptés à l'**UNANIMITE**.